

Aviation civile

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de l'aviation civile

**Décision n° 2013-809 du 5 juin 2013 relative à la composition nominative
du comité technique spécial (CTS) de l'organisme Roissy-Le Bourget**

NOR : DEVA1315304S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le chef de l'organisme Roissy-Le Bourget,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n° 2005-200 du 28 février 2005 portant création de la direction des services de la navigation aérienne ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 7 juillet 2011 portant création de comités techniques de réseau, de proximité et spéciaux à la direction générale de l'aviation civile et l'École nationale de l'aviation civile ;

Vu la décision SNA-RP/CDG n° 11-2162 du 8 novembre 2011 fixant la répartition des sièges au sein du comité technique spécial de l'organisme Roissy-Le Bourget,

Décide :

Article 1^{er}

Le comité technique spécial du service navigation aérienne Roissy-Le Bourget est composé comme suit :

Représentants de l'administration

Le chef de l'organisme Roissy-Le Bourget ou son représentant.

La secrétaire générale des services de la navigation aérienne région parisienne ou son représentant.

Article 2

Représentants du personnel

Titulaires

M. BRAUD Thierry, USAC-CGT.
M. NADAL Jérôme, USAC-CGT.
M. PORTE Cyril, USAC-CGT.
M. TORMIN Pierrick, USAC-CGT.
Mme DAO-CASTES Véronique, SNCTA.
M. AUBARD Gwénaél, SNCTA.
M. PARENT Yann, SNCTA.
M. IZZO Vincent, UNSA.
M. TAZINE Hicham, UNSA.
M. VERNET Thierry, UNSA.

Suppléants

M. CASSON Claude, USAC-CGT.
M. DOURFER Claude, USAC-CGT.
M. POINTEAU Grégory, USAC-CGT.
M. PLUNIAN Sylvain, USAC-CGT.
M. RODOLLE Romain, SNCTA.
M. DESVERGNES Aurélien, SNCTA.
M. HEIDERIJK Guillaume, SNCTA.
M. DESSAGNE Olivier, UNSA.
M. DJEBARRI Jean-Baptiste, UNSA.
M. AUMASSON Guillaume, UNSA.

Article 3

La décision n° 12-1856 du 20 novembre 2012 relative à la composition nominative du comité technique spécial (CTS) de l'organisme Roissy-Le Bourget est abrogée.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 5 juin 2013.

P. BARNOLA